

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : **31 mars 2022**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 8 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt et deux le **6 avril à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France,

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, RIBOT Florent, ROULLEAU Marc, SERVANT Ludovic, SABOURIN Jacques

Absents : excusés : BODIN Serge, MAZELLE Philippe, ZERBIB Délia VASLIN Aurélie

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire : BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2022/18

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2022 d'augmenter les taux de 2021 de 3 %. Les 2 taux 2022 sont donc fixés à :

-Taxe foncière propriété bâtie	31.76%
-Taxe foncière propriété non bâtie	32.26%

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 8 avril 2022
Béatrice FONTAINE
Maire